



## Election du tiers sortant du Conseil national

Jeudi 26 juin, de 18 à 20 heures a eu lieu le dépouillement des bulletins du vote pour le renouvellement du premier tiers sortant du Conseil national des masseurs-kinésithérapeutes. Cinq postes de titulaire et de suppléants étaient à pourvoir pour le collège des libéraux ainsi qu'un poste de titulaire et de suppléant pour celui des salariés.

Chez les libéraux, Philippe Vignaud (La Réunion) ; Michel Rusticoni (Paris) ; Yves Azzopardi (Ile-de-France) ; Jean-Paul David (Rhône-Alpes – Auvergne) et Lionel Jourdon (Nord-Pas-de-Calais) ont été réélus à leur poste de titulaire tandis que Martine Vignaux (Ile-de-France), Franck Gatto (Paca-Corse), Daniel Hedde (Rhône-Alpes – Auvergne), Hugues Chassang (Picardie – Basse et Haute Normandie) et Françoise Devaud (Pays de la Loire – Poitou Charente) étaient élus suppléants.

Chez les salariés hors Ile-de-France, Marc Gross a été réélu au poste de titulaire et Fabien Ruffin a été élu suppléant.

Tous sont élus pour une période de 6 ans.

Le bureau du Conseil national voit dans ce résultat la marque de la volonté de la profession de saluer le travail qui a été accompli depuis deux ans par l'équipe en place et de le poursuivre dans la ligne déjà tracée.

Il estime que cette marque de confiance qui lui a été accordée et le temps dont il va désormais disposer lui permettront de mener à bien et dans les meilleures conditions les missions qui lui ont été confiées par la loi : garantir la qualité et la sécurité des soins en organisant l'inscription au tableau de l'Ordre, en diffusant les bonnes pratiques et en organisant l'évaluation des pratiques professionnelles.

Cette confiance permettra aussi de continuer la construction de l'institution ordinaire qui pourra intervenir sur les grandes questions qui vont intéresser la masso-kinésithérapie dans les années qui viennent et notamment sur la formation initiale et les réformes concernant le système de santé.

Autant de missions qui concourront à la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession.